



COMMUNIQUÉ

LE 7 JUILLET 2022 EST UNE JOURNÉE HISTORIQUE! NOUS AVONS 50 ANS!

Montréal, le 7 juillet 2022 — Le président de la Commission des services juridiques, M^e Daniel LaFrance souligne que cette journée marque les 50 ans du réseau de l'aide juridique.

C'est le 7 juillet 1972 que la *Loi sur l'aide juridique* était sanctionnée. Cette loi créait et mettait en place une structure offrant des services juridiques accessibles sur l'ensemble du territoire québécois. Ce réseau est aujourd'hui une équipe de près de 1000 employés passionnés d'accès à la justice offrant une multitude de services dans 104 bureaux répartis partout au Québec.

« Ensemble, célébrons 50 ans d'histoire au service des gens! » précise M^e LaFrance.

« Après tout, en 1972, tout Québécois qui est dans une situation économique déplorable a droit à l'aide sociale et tout Québécois a le droit de consulter un médecin et d'être traité à l'hôpital sans désastre financier. N'avons-nous pas le même devoir fondamental de voir à ce que, sur le plan juridique, ceux qui ont un urgent besoin de défense dans le système juridique et l'appareil judiciaire complexe que nous connaissons se voient reconnaître le droit à la consultation et à l'assistance alors que leur situation financière ne leur permet pas de jouir de la plénitude de leurs droits comme êtres humains ? » - Jérôme Choquette, ministre de la Justice, 7 juillet 1972.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en droit administratif, carcéral, civil, criminel, familial, de la jeunesse (protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents), droit de l'immigration, de la santé et social. Elle est également l'organisme chargé d'offrir le Service d'aide à l'homologation (SAH), le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants ([SARPA](#)) et un Service de consultation juridique de quatre heures sans frais pour toute personne victime de violence sexuelle ou de violence conjugale ([Rebâtir.ca](#) / 1-833-Rébatir).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : <http://www.csj.gc.ca> .

Sources : M^e Richard La Charité, rlacharite@csj.gc.ca
Directeur du Service des communications
Commission des services juridiques
(514) 873-3562, poste 5232